

Qui peut effectuer des vacances d'enseignement ?

**Processus vacataire
d'enseignement
DOC - 01
Version : 4**

**Direction Générale Déléguée Ressources Humaines
Direction Gestion Carrière et Paie
Service Moyens d'enseignement et vacations**

Dernière mise à jour : 15/07/2024

Page 1 sur 5

ATTENTION : la limite d'âge de **67 ans** s'applique à tous les vacataires, quel que soit leur statut.

Possibilité de recruter un vacataire de plus de 67 ans **et maximum 70 ans** sur dérogation avec argumentaire de la composante

Type d'intervenant	Statut*(1)	OUI/NON	Nombre maximum d'heures autorisées	Pièces justificatives selon le type d'activité professionnelle
Salarié du secteur privé	CEV	OUI Sous réserve d'une activité d'au moins 900h par an ou 300h/an pour les formateurs	192h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie du dernier bulletin de salaire, non raturé, du mois précédent le recrutement Attestation(s) de l'employeur ou des employeurs
Dirigeant d'entreprise non salarié Travailleur indépendant (artisan, commerçant...)	CEV	OUI sous conditions de ressources régulières depuis au moins 3 ans (8000€/an minimum) ou d'être soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE)	192h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie des 4 volets des 3 derniers avis d'imposition OU avis de CFE Attestation RSI de vigilance récente au nom de l'agent indiquant qu'il est à jour du paiement des cotisations et contributions sociales.
Profession libérale	CEV	OUI sous conditions de ressources régulières depuis au moins 3 ans (8000€/an minimum) ou d'être soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE)	192h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie des 4 volets des 3 derniers avis d'imposition ou avis de CFE Attestation URSSAF indiquant que l'agent est à jour du paiement des cotisations et contributions sociales.

***(1) Chargé d'enseignement vacataire (CEV) / Agent temporaire vacataire (ATV)**

Type d'intervenant	Statut*(1)	OUI/NON	Nombre maximum d'heures autorisées	Pièces justificatives selon le type d'activité professionnelle
Auto-entrepreneur	CEV	OUI sous conditions de ressources régulières depuis au moins 3 ans (8000€/an minimum) <u>ou</u> d'être soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE)	192h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie des 4 volets des 3 derniers avis d'imposition ou avis de CFE Attestation URSSAF ou RSI récente au nom de l'agent indiquant que celui-ci est à jour du paiement de ses contributions sociales. Attestation indiquant le n° d'identification de l'activité (SIREN et/ou SIRET) et le code qualifiant l'activité (APE)
Personnels titulaires ou non titulaires de la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière	CEV	OUI Sous réserve de l'accord préalable de cumul d'activité	192h TD en fonction de l'autorisation de cumul	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de cumul d'activité (utiliser le formulaire de demande de cumul de l'employeur d'origine) Copie du dernier bulletin de salaire non raturé Pour les non titulaires copie du contrat de travail
Praticien hospitalier	CEV	OUI	192h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie du dernier bulletin de salaire, non raturé, du mois précédent le recrutement
Personnel BIATSS de l'UGA contractuel ou titulaire	CEV	OUI Sous réserve de l'accord préalable de cumul d'activité	50h TD en fonction de l'autorisation de cumul	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation de cumul d'activité signée par la DGDRH
Intermittents du spectacle, auteurs, pigistes...	CEV	OUI	192h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie des 3 derniers avis d'imposition Attestation d'inscription à un organisme professionnel

Type d'intervenant	Statut*(1)	OUI/NON	Nombre maximum d'heures autorisées	Pièces justificatives selon le type d'activité professionnelle
Travailleur étranger	CEV	OUI	96h TD	<ul style="list-style-type: none"> Copie du dernier bulletin de salaire, non raturé, du mois précédent le recrutement Titre de séjour Document transfert de paiement à l'étranger
Retraité	ATV	OUI	96h TD dans 1 ou plusieurs établissements publics	<ul style="list-style-type: none"> Copie du titre de pension ou d'allocation de pré-retraite
Etudiant 3 ^{ème} cycle (doctorant) inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur + interne et docteur junior interne	ATV	OUI	96h TD Au total dans 1 ou plusieurs établissements publics	<ul style="list-style-type: none"> Copie carte d'étudiant ou certificat de scolarité Copie du contrat de travail si salarié + copie du dernier bulletin de salaire Autorisation de cumul si salarié du secteur public Autorisation du directeur de thèse
Etudiant en master 2 ^{ème} année		NON		
Demandeur d'emploi		NON		
Retraité UPMF, UJF, U.Stendhal et UGA		NON		
Portage salarial, intérim		NON		
ATER		NON		
Personnel titulaire ou contractuel de la Fonction Publique placé en position de congé parental ou en disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans		NON		

Type d'intervenant	Statut*(1)	OUI/NON	Nombre maximum d'heures autorisées	Pièces justificatives selon le type d'activité professionnelle
Conférencier (pas de limite d'âge)		OUI	9h TD	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation sur l'honneur conférencier • Cumul d'activité si agent public
Collaborateur bénévole (pas de limite d'âge)		OUI	48h TD	<ul style="list-style-type: none"> • Copie d'une attestation sécurité sociale • Attestation sur l'honneur
Doctorant contractuel		OUI	64h TD en fonction de l'autorisation de cumul Au total dans 1 ou plusieurs établissements publics	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de cumul • Copie du contrat de travail
EC attaché			Minimum de 48h TD et maximum 64h TD sauf accord employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du dernier bulletin de salaire non raturé
Chair Professeur Junior (rattaché à un organisme de recherche)			48h TD Attention pas de mise en paiement des heures	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du contrat de travail, le cas échéant du bulletin de salaire • Copie convention uniquement si en possession